

## Les internationalistes hollandais sur le programme de la révolution prolétarienne

Nous publions la fin de l'étude  
du camarade Hennaut, que nous  
avons dû reporter faute de place.

D'autre part, l'étude de la transformation sociale, plus particulièrement l'analyse de la révolution russe, nous montre que les bouleversements sociaux ne peuvent être que consécutifs à l'effondrement complet des systèmes de production qu'il s'agit de remplacer. C'est dire que la transformation s'opère dans les conditions objectives les plus désastreuses. Le nouveau mode de production ne peut pas succéder à celui qui vient de disparaître sans une période d'adaptation et de consolidation. Cette période met à l'avant-plan la solution de problèmes économiques tout différents de ceux devant lesquels la société socialiste sera placée en période normale. Pour ne citer qu'une seule contradiction : le socialisme apportera la paix. Cependant, il est très probable que le premier geste d'une révolution victorieuse soit une déclaration de guerre, de guerre aux forces de réaction alarmées. Au lieu d'une production en vue des besoins d'une collectivité pacifiée, la révolution naissante serait dans l'obligation d'orienter sa production vers les blocus de guerre.

Dans de telles conditions, si on y ajoute le chaos consécutif à tout bouleversement social et à toute guerre civile, le calcul de l'heure moyenne de travail ne peut être qu'arbitraire. Il faudra lui donner volontairement, donc arbitrairement, une « valeur » quelconque, quitte

à en vérifier l'exactitude par après. La marge d'improvisation des organes de direction centrale, que ces organes émanent de l'« Etat » ou d'un « Congrès général des Conseils d'Entreprises », reste donc très grande. La question essentielle ne nous paraît pas de savoir s'il faudra « attribuer » ou ne pas attribuer une telle marge, mais bien de savoir qui attribuera. Encore une fois, rien ne peut être décrété dans ce domaine ; en dernier ressort, c'est la force des catégories sociales en présence qui aura son dernier mot à dire. Les pouvoirs discrétionnaires accordés à telle ou telle instance ne seront mis au service de la collectivité, à l'exception de toute catégorie particulière, qu'à la seule condition que les groupes qui accordent ces pouvoirs se trouvent à même de les retirer à n'importe quel moment. Qu'une pareille faculté des « administrés », ou pour employer la vieille expression de Marx et que le deuxième Congrès de l'Internationale Communiste reprenait à son compte — qu'une pareille faculté des « travailleurs libres » unis en une « libre association » soit liée à un degré d'évolution déterminé de l'appareil de production est une chose qui va de soi. Mais que la révolution prolétarienne ne puisse inscrire d'autre mot d'ordre dans son drapeau ne nous paraît pas moins évident.

HENNAUT